

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 26 novembre 2020, à compter de 13 h 10, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément à l'arrêté 2020-74 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehoullier, Lévis, vice-président du conseil (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehoullier, vice-président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

### **Résolution n° C-2020-82**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Budget 2021 de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution n° C-2020-83**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie 1-A du budget 2021 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) relative au budget de fonctionnement, lequel s'élève à 4 336 725 \$, dont 3 521 725 \$ sont à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2021 de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution n° C-2020-84**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie 1-B du budget 2021 de la CMQ relative au financement des projets d'intérêt métropolitain, pour un montant de 275 000 \$ à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ. Réaffecter au budget de l'année suivante (2021) tout excédent des projets d'intérêt métropolitain de l'année en cours (2020).

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2021 de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution n° C-2020-85**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Claude Lebel, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie II du budget 2021 de la CMQ relative aux activités associées au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ – Rive-Nord, pour un montant de 436 729 \$, à la charge des municipalités de la rive nord sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2021 de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution n° C-2020-86**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie III du budget 2021 de la CMQ pour le paiement des emprunts contractés par la CMQ en vue de soutenir les projets de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le budget pour ce fonds métropolitain s'élève à 500 353 \$ en 2021 et il est à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2021 de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution n° C-2020-87**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De confirmer, par l'adoption du budget, le renouvellement des ententes 2021 concernant les titres de transport métropolitain, étant donné que le budget prévoit les crédits nécessaires à ce sujet. Ce renouvellement est toutefois conditionnel au financement du ministère des Transports.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2021 – Affectation de surplus financiers

**Résolution n° C-2020-88**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 500 000 \$, à partir des surplus cumulés non affectés inscrits aux états financiers 2019 au financement de la Partie 1a du budget général de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Budget 2020 – Engagements budgétaires – Partie II

**Résolution n° C-2020-89**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'engager le surplus financier de la Partie II du budget 2020 pour le financement d'activités du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles prévues en 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Trésorerie

Adoptée

## Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

## Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

## Clôture de la séance

### **Résolution n° C-2020-90**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 15.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2020-82 à C-2020-90 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE